

## Les tribunaux comiques

par Jules Moineaux.

## Le chien tondu en lion.

Nous ne sommes plus au temps de Romieux, d'Henri Monnier et le l'acteur Bache. Ces mystificateurs sont morts, le célèbre corniste Vivier est passé à l'état de souvenir, la charge d'atelier a disparu avec le rapin et les derniers représentants de la farce seraient les fumistes si l'on devait en croire la réputation qu'on leur a faite, pourquoi? Tous les gens qui font ramoner leurs cheminées ou leurs poêles vous diront qu'ils n'en savent rien, n'ayant jamais eu qu'à se louer de la politesse et du zèle de ces modestes artisans.

Donc, à moins d'un travail sérieux traitant de l'influence de la suie sur la vieille gaité française, il convient de faire toutes réserves sur le goût de la blague attribué aux fumistes.

S'ensuit-il que ce goût a disparu avec ceux qui en ont poussé si loin la manifestation? Ce serait peu connaître le Français que de s'arrêter à cette supposition. Il est, au contraire, si acquis que les Français sont nés farceurs, qu'ils peuvent être pris pour farceurs, même en cas de simple malentendu. Est-ce le cas de M. Boulabert, amené devant les magistrats par un tondeur de chiens qui lui réclame 2 francs, prix de la tonte en lion d'un caniche, plus 30 francs d'indemnité, pour le temps que ce monsieur lui fait perdre? C'est ce que les explications des parties vont nous apprendre.

Fillard (c'est le tondeur) raconte ainsi le fait:

— Voilà. Je rendais à ma femme un chat que ses maîtres m'avaient dit qu'il avait du vice, et que je disais: „Tu peux leur promettre qu'à présent il sera sage comme une image.” A ce moment-là, voilà monsieur qui s'arrête à regarder, et, voyant qu'il avait un chien, un sale barbet, une espèce de griffon, enfin un chien à poil, je dis comme-ça: „Faut-il rafraîchir un peu ce cabot-là, patron?”

— Le rafraîchir? qu'il me fait; ça ne peut pas lui faire du mal.”

Moi, là-dessus, je prends le chien, et je dis à ce monsieur:

— Voulez-vous que je le tonde en lion?

— En lion? qu'il me dit.

— Oui, tondu seulement à partir des reins, et puis je lui ferai des manchettes aux pattes.

— Dame, qu'il me répond, oui, en lion, je crois que ça lui ira rudement bien.

Voyant ça, je tonds le chien en lion avec des manchettes. Monsieur reste là à me regarder travailler. Quand c'est fini, je mets le cabot sur ses pattes, et je dis:

— „Eh bien, patron, comment le trouvez-vous, votre cabot?”

— Il est épatant, qu'il me répond.

— Eh bien, que je dis, c'est quarante sous!

— Eh bien, qu'y me fait, c'est pas cher.”

Là-dessus, il s'en va et son chien le suit en remuant la queue, comme un chien qui est content qu'on lui a fait sa toilette. Moi, je rappelle monsieur, en lui criant:

— Eh bien, et les quarante sous?

— Quels quarante sous? qu'il me demande.

— Comment, quels quarante sous? Mais

les quarante sous pour avoir tondu vot' chien.

— Mon chien! qu'il me dit; il n'est pas à moi, ce chien-là.

M. Boulabert. — En effet, il n'était pas à moi; c'était un sale chien que je ne connaissais pas du tout; il m'avait suivi dans la rue.

Le président. — Et vous le laissez tondre en lion par ce pauvre homme sans lui dire que le chien n'était pas à vous!

M. Boulabert. — Je le lui ai dit.

Le président. — Quand il a été tondu, oui.

M. Boulabert. — Pas du tout; la preuve, c'est que je l'ai chassé; mais il se cramponnait à moi, il ne voulait pas me lâcher.

Le président. — Allons, ne persistez pas dans cette mauvaise explication. Vous n'avez pas l'air d'un naïf; donnez les deux francs à cet homme, plus les trente francs qu'il demande pour le dérangement que vous lui causez.

M. Boulabert. — Pardon, mais...

Le président. — Vous refusez?

M. Boulabert, tout bien réfléchi, se décide à lâcher ses sous.

Quant au chien, qu'est-il devenu? Il est probable qu'il aura retrouvé son vrai maître. Mais celui-ci a dû être bien surpris et s'est assurément demandé: „Où diable cet animal-là a-t-il pu trouver de l'argent pour aller se faire tondre en lion?”

## La grenouille à queue.

Il faut qu'un animal ait une queue ou qu'il n'en ait pas; ainsi l'a décidé dans sa sagesse le Créateur de toutes choses.

Mme veuve Mirail, qui, comme toutes les veuves âgées, comble sur ses vieux jours le vide laissé par le défunt avec la société d'animaux domestiques, ne peut pas venir à bout d'avoir des animaux avec ou sans queue. Ses explications vont faire comprendre ce qu'on ne comprendrait pas sans cela.

Elle a cité sa concierge en police correctionnelle pour mutilation d'animaux domestiques.

— Figurez-vous, messieurs, dit-elle, que c'est une horreur des abominations que cette femme-là; voyez-vous, faut que ça n'ait pas plus de sensibilité qu'un rhinocéros sauvage.

La prévenue. — On me laisse traiter comme la plus vile des turpitudes et que ça n'est pas vrai, messieurs, ce que dit cette dame.

M. le président. — Vous vous expliquerez tout à l'heure.

La prévenue. — C'est tout expliqué; c'est pas moi.

M. le président. — Voulez-vous vous taire?

La plaignante. — Messieurs, j'avais un chien, joli, que c'était l'admiration de tout le monde, qu'il y a même un Anglais... ou un Espagnol... je ne sais pas au juste, seulement je sais qu'il a comme un accent gascon, eh bien, messieurs, il m'en a offert 120 francs. Une queue! ah! si vous aviez vu, un panache! (Rires.)

M. le président. — Arrivez au fait.

La plaignante. — Eh bien, messieurs, la pauvre bête, qui avait l'habitude de descendre dans la cour, revient... ah! messieurs, plus de queue! coupée net, rasibus!... Ça

m'a fait tant de peine que, ne pouvant plus le voir en face, je m'en suis défaite. Alors, voilà qu'on me donne un angora... Ah! un manchon, un bonnet à poil... et une queue!.. (Rires bruyants.)

M. le président. — Voyons, abrégeons; on a encore coupé la queue à votre chat? (Nouveaux rires.)

La plaignante. — Comme à mon chien, au ras; on ne lui a pas laissé ce qui me tiendrait dans l'oeil.

La prévenue. — Mais est-ce que ça me regarde, tout ça; est-ce que c'est moi?

M. le président (à la plaignante). — C'est tout?

La plaignante. — Pour les queues coupées, oui, mais vous allez voir plus fort; je me dis: Puisque je ne peux pas conserver des animaux avec leur queue, je vais m'en procurer un sans queue, je serai sûre qu'on ne la lui coupera pas. (Rires bruyants.) Ne pouvant plus voir mon chat en face sans sa queue, je lui donne la volée (Nouveaux rires), et j'achète une grosse grenouille verte dans un bocal. Je me dis: Celle-là, on ne lui coupera pas la queue. Un jour, en rentrant, j'ouvre ma fenêtre, je vais voir ma grenouille pour savoir le temps qu'il fera le lendemain, vu que chacun sait que quand la grenouille monte, c'est que...

M. le président. — Bien, bien, terminez.

La plaignante. — Eh bien, monsieur, je la vois sur le dos, dans le fond de l'eau, qui battait ses petits flancs. Je regarde ce qu'elle pouvait avoir, et qu'est-ce que je vois? une grande queue en plume qu'on lui avait plantée, si bien que ça lui avait perforé le tempérament... (Hilarité bruyante et prolongée.)

M. le président. — Enfin, vous imputez toutes ces méchancetés à votre concierge?

La plaignante. — Monsieur, elle s'en est vantée.

M. le président. — A qui?... Où sont les témoins?

La prévenue. — Oui, où sont-ils, les témoins?

La plaignante. — Vous les avez dépravés en leur payant du café et des cerises à l'eau-de-vie quand vous avez su que je voulais vous trainer sur les bancs de la magistrature; alors, ils disent qu'ils ne savent rien, mais je lève la main qu'ils me l'ont dit, même que pour la grenouille, ils ont raconté, comme je demeure au premier sur le derrière, que vous aviez monté jusqu'à ma fenêtre avec une échelle, pour la martyriser la pauvre bête, en y mettant une queue dont elle est morte.

M. le président. — Enfin, madame, vous n'avez pas de témoins, votre concierge nie le fait...

La plaignante. — Une vengeance, monsieur, parce que madame a l'habitude que les locataires aillent lui souhaiter sa fête et lui porter des lichenneries, et moi pas qui garde mon quant à soi.

M. le président. — Tout cela est bien possible, mais, encore une fois, nous ne pouvons pas condamner sans preuves.

Dans ces circonstances, la concierge a été renvoyée des fins de la plainte.